

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du CPLoL 7 et 8 mai 2005 à Graz, Autriche

### 1. Ouverture de l'AG :

La présidente Linda Schrey-Dern accueille tous les délégués à l'Assemblée Générale Ordinaire 2005. Elle formule un mot de bienvenue tout particulier en direction des représentants de la Slovénie, Katja Bucik and Mladen Jeličić, et des interprètes Marcia Beer et Michèle Kaufmann-Meyer.

Puis la présidente demande à l'Assemblée d'approuver deux amendements à l'ordre du jour distribué, qui sont les points 3A : présentation et adhésion des nouveaux membres, et 7A : vote sur le fonctionnement futur du CPLoL.

L'agenda ainsi modifié est unanimement approuvé.

Le secrétaire Général procéda au compte des représentants votants – soit 33 représentants présents.

### 2. Adoption des Procès-verbaux

Il n'y eut aucun commentaire ou remarque concernant les procès-verbaux tels qu'ils ont été publiés dans la lettre d'information /Newsletter.

Les deux procès-verbaux – de l'AG ordinaire de Malmö 2003 et de l'AG extraordinaire de Limassol en 2004 – furent approuvés unanimement.

### 3. Rapport d'activité

La présidente présente le rapport, en faisant référence à sa publication dans la lettre d'information/Newsletter.

Ce rapport d'activité est mis au vote – et adopté par une majorité de 31 voix. Il y eut 2 abstentions (FNO) et aucun vote contre.

#### 3 A. Présentation de l'association slovène des Orthophonistes (DLS)

Les représentants de la DLS furent invités à présenter leur association. Katja Bucik remercia la présidente de lui offrir cette opportunité - puis donna une description de la *Društvo Logopedov Slovenije*.

Cette association fut fondée le 20 mai 2004 et a été officiellement enregistrée en septembre 2004.

Il y a 150 orthophonistes en Slovénie, dont 124 sont des adhérents de l'association slovène. La plupart des adhérents travaillent dans des écoles primaires, des centres pour la parole et l'audition, et des services de santé. La Slovénie a deux millions d'habitants, il y a donc 1 orthophoniste pour 16129 habitants.

Le cursus de formation initiale pour les orthophonistes dure 4 ans, à l'Université de Ljubljana, la faculté de sciences de l'Education et la faculté de Médecine. Il y a

également 3 programmes de formation complémentaire. Katja Bucik nous précise également les objectifs principaux et les activités poursuivies par l'association, dont fait partie la formation continue.

Plusieurs questions ont été posées afin de comprendre le système de formation.

Katja Bucik explique que pour le moment le programme complet s'organise autour de 4 années de formation initiale universitaire + 2 années pour le mastère + 3 années pour le doctorat.

Il existe une autre branche de formation continue qui est une spécialisation en orthophonie clinique en trois ans.

La présidente exprime ses chaleureux remerciements à Katia pour cette présentation et les bons résultats obtenus depuis Malmö.

LH, vice-président pour les relations internationales, fait un commentaire sur la façon dont les négociations avec SAL ont été menées – et recommande l'admission de la SAL en tant que membre à part entière.

De forts applaudissements ont suivi l'adhésion de l'association et sa bienvenue au CPLoL.

Katja Bucik retourna les compliments de bienvenue au nom de tous les membres slovènes.

Jean-Marc Kremer pose la question des modifications des statuts devant suivre cette admission. La présidente a répondu que puisque l'admission était prononcée unanimement, l'ajout de la Slovaquie dans la liste des membres du CPLoL devenait pure formalité. Le secrétaire générale en prendra soin.

#### **4. Présentation des dossiers achevés**

Birgitta Rosén-Gustafsson (BRG), vice-présidente pour la prévention, fait le point sur le projet brochure, le questionnaire, et le projet dysphagie. Ce rapport sur la dysphagie sera bientôt prêt pour publication. Il se fonde sur une étude mise au point par le CPLoL et s'adressant aux collègues européens, et décrit la situation actuelle de la prise en charge de la dysphagie, c'est-à-dire quelle est la profession responsable de ces patients etc. Ces documents existent en plusieurs langues et sont/seront disponibles sur le site Internet du CPLoL.

Aileen Patterson (AP), vice-présidente pour la pratique professionnelle et la formation, nous fait part de l'avancement de l'étude sur la formation continue professionnelle (CPD ou Continuing Professional Development), qui est pratiquement achevée, et sera prochainement disponible sur le site Internet.

Elle nous informe également d'une étude sur le nombre d'étudiants présents dans les pays membres, dont le résultat sera bientôt disponible sur le site Internet dans les deux langues.

Tina Faber donne des informations sur les listes de bases de données et de journaux sur le site Internet.

AP remercie Annu Korpijaakko-Huuhka et Susanne Daniel pour leur grande contribution au travail de la commission. Et BRG remercie tout particulièrement Jean-Marc Hild. En effet, tous trois ont annoncé qu'ils terminent leur mandat avec le CPLoL par cette rencontre.

### 5. Trésorerie / Budget

Le trésorier présente les résultats des comptes 2003-2004.

Il précise que le résultat 2004 montre en fait un déficit de 15000€. Cependant les dépenses pour les deux années suivantes devraient diminuer, ce qui permettrait d'équilibrer le budget sur cette période.

JR remercie les délégués de bien vouloir demander le remboursement de leurs frais en passant par leurs associations nationales.

C'est au nom des deux commissaires aux comptes que George Kalomiris fait la déclaration suivante:

*« les commissaires aux comptes ont trouvé que les chiffres et les données de la trésorerie étaient conservés dans des conditions idéales même pour le plus strict comptable. Tous les livres et les dossiers sont remplis et conservés méticuleusement. Tout a été retrouvé en bon ordre ».*

*"The auditors found all the financial figures and data in a condition dreamt of even by the most demanding accountants. All books and files are meticulously kept and informed. Everything was found to be in the right order" – et ont recommandé que les comptes soient approuvés par l'Assemblée Générale.*

Avant de procéder au vote, le Secrétaire Général attire l'attention sur le fait que la délégation espagnole était arrivée, et que les représentants slovènes avaient obtenu le droit de vote, portant ainsi le nombre total de votes à 37.

Les comptes furent unanimement approuvés par 37 votes pour.

----

Après la pause café, l'assemblée reprit avec la dernière allocution de Linda Schrey-Dern en tant que présidente :

*"Chers amis,*

*En quittant le CPLoL aujourd'hui, et avant que les procédures d'élection ne soient engagées, je souhaite exprimer mes sentiments personnels et décrire les idées que j'ai sur le futur du CPLoL.*

*Tout d'abord j'ai vraiment apprécié d'être votre présidente!! L'idée de l'Europe est devenue une réalité au fur et à mesure que nous travaillions au CPLoL ; dans les Assemblées Générales, dans les commissions, et dans les groupes de travail. Un respect*

*mutuel règne dans les discussions. Cela a été un réel plaisir de vous rencontrer Durant ces 6 ans, ou plutôt ces 17 ans!! Nous avons échangé sur nos expériences professionnelles et j'ai profité de ces rencontres à la fois personnellement et professionnellement !! je voudrais vous remercier pour cela !*

*L'avenir du CPLoL est pour moi qu'il devienne l'unique plate-forme européenne pour les orthophonistes officiellement reconnue par les autorités européennes. En tant que plate-forme européenne, le CPLoL pourrait obtenir le pouvoir d'influencer plus directement les décisions de l'UE qui affectent notre profession. Le CPLoL pourrait peut-être avoir davantage de possibilités pour réaliser des projets subventionnés par l'UE, afin que notre développement professionnel devienne de plus en plus une question européenne plutôt que nationale.*

*Enfin je voudrais vous rappeler que le succès du CPLoL est du au fait qu'un esprit « cplolien » prévaut dans toutes ses activités :*

- *un esprit qui garantit l'égalité entre les pays et les cultures*
- *un esprit qui respecte les pays plus petits qui représentent seulement quelques professionnels*
- *et enfin mais surtout l'esprit de respect mutuel envers quiconque et ses opinions.*

*Je suis convaincue que cet esprit démocratique a mené le CPLoL à devenir cette organisation qu'elle est à présent. J'espère que le CPLoL va continuer à suivre ce chemin parce que je suis convaincue que cela aidera au développement de l'orthophonie. Un des objectifs principaux du CPLoL serait d'établir des lignes de conduite pour le bilan et la prise en charge thérapeutique, afin de sauvegarder un service de haute qualité pour nos patients dans toute l'Europe !!*

## **6. Election des membres du CE**

Le Secrétaire Général informe l'assemblée de la procédure des élections – et propose qu'Ene Taurafeldt (de l'Estonie) et Mladen Jeličić (de la Slovénie) comptent les votes. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée Générale.

En raison du fait que 5 représentants ont été nommés pour les 4 postes de vice-présidents, le Comité Exécutif a décidé de voter à bulletins secrets – et par conséquent, afin de donner du temps pour le comptage des votes, de commencer par cette élection des vice-présidents.

Avant de procéder au vote, les nommés pour les postes de vice-présidents se sont brièvement présentés.

Ces présentations et déclarations ont été prononcées par : Aileen Patterson, Tina Faber, Hanneke Kalf, George Kalomiris, and Maria Christopoulou.

Le résultat du vote à bulletins secrets officialise l'élection des nommés suivants: Aileen Patterson, Tina Faber, Hanneke Kalf, et George Kalomiris.

Jean-Marc Kremer demande que l'élection du président, du secrétaire général et du trésorier se déroule également à bulletins secrets. Le résultat de ce vote est que les trois personnes nommées ont été élues :

Présidente: Birgitta Rosén-Gustafsson

Secrétaire Général: Bent E. Kjaer

Trésorier: Joe Reynolds.

BRG remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle lui démontre.

Enfin le Secrétaire Général propose que Lily Lalor soit réélue et que Wiebke Scharff la rejoigne en tant que commissaire aux comptes. Des applaudissements unanimes montrent l'approbation de l'Assemblée.

• • • • •

Dimanche 8 mai:

La nouvelle Présidente, Birgitta Rosén-Gustafsson, poursuit la direction de l'Assemblée Générale - et demande quelles sont les pays qui souhaitent présenter des questions nationales au point 8.

Le Portugal et le Royaume Uni le font savoir.

## **7. Présentation des projets en cours**

*Congres Berlin 2006:*

Tina Faber nous fait part de la progression de l'organisation du congrès. Le logo du congrès est présenté. Elle annonce que l'appel à communication sera diffusé dès à présent.

*Lignes directrices pour la qualité*

Tina Faber présente également le projet de Lignes Directrices pour la Qualité. Les réponses aux questionnaires ont été organisées dans un tableau récapitulatif. Il persiste quelques pays absents dans cette étude, mais l'information devrait être obtenue dans un futur proche – et le résultat final sera diffusé sur le site Internet.

Hanne Kalf poursuit en indiquant le travail actuel de développement des critères CPLOL.

*Journée Européenne de l'Orthophonie*

Birgitta Rosén-Gustafsson présente l'avancement du projet. Le but de la discussion a été de permettre dans chaque pays la présentation de cette Journée Européenne dans un format similaire. La commission va rédiger un exemple de lettre pour toutes les associations, en les encourageant à s'associer au projet. De même, une lettre de présentation sera rédigée pour que les associations nationales puissent contacter les autorités, les éventuels sponsors, etc.

Un dossier de presse sera également disponible grâce au concours (gracieux) de professionnels, ainsi qu'un slogan et une affiche. Une proposition sera envoyée au CE et à la commission avant la fin du mois de mai.

Michèle Kaufmann-Mayer nous fait part d'une Journée de l'Orthophonie en Suisse organisée cette année. voir [www.dlv.ch](http://www.dlv.ch) .

### **7 A . Fonctionnement futur du CPLOL**

La présidente précise que la structure et le fonctionnement futurs ont été discutés de façon approfondie dans les commissions vendredi ou samedi.

La présidente de la FNO fait une déclaration (voir en annexe) sur le procédé de modification et d'adoption de la structure prochaine du CPLOL, en exprimant la déception de la délégation française suite au manque d'opportunité de poursuivre un débat approfondi sur la future structure et le fonctionnement du CPLOL. Elle propose de mettre en place un groupe de travail pour discuter de cette question importante.

Bent Kjaer recommande qu'il soit procédé comme le CE l'a proposé, étant donné le nombre important de tâches et de projets à gérer ; que tous les représentants doivent se sentir responsable du bon fonctionnement optimal du CPLOL ; et que, selon les statuts, c'est l'AG qui a la responsabilité de créer les commissions jugées nécessaires.

Aileen Patterson suggère de conserver suffisamment de temps pour une discussion au cours de l'Assemblée Générale de 2007, puisque nous aurons d'ici là pu expérimenter, et que nous nous concentrons sur le travail en cours.

Nicole Denni-Krichel clarifie le fait que la délégation française ne remet pas en cause la réduction du nombre de représentants et de commissions, mais que le processus de modification de la structure avait été trop rapide.

Jean-Marc Kremer répète que la FNO désire qu'un groupe de travail discute l'avenir en tenant compte du nombre croissant de ses membres, les implications financières et la proposition française de proportionnalité aux votes.

La présidente conclut le débat en déclarant que la proposition avait été enregistrée et que le CE y travaillerait.

La proposition pour le fonctionnement futur du CPLOL, dans sa forme publiée dans la lettre d'informations/newsletter est proposée au vote – et adoptée unanimement par 37 votes.

### **8. Questions nationales**

Portugal: António Carvalhal nous fait part de l'organisation du congrès "Orthophonie – limites et perspectives" - et attire notre attention sur le fait que les membres du CPLOL peuvent y assister au tarif adhérent (conformément à l'accord mutuel décidé par l'Assemblée Générale).

Royaume Uni : le bureau du Royal College nous informe que l'ouvrage "Clinical Guidelines" (*lignes de conduite clinique*) a été publié.

Le Secrétaire Général encourage les représentants à envoyer des informations sur les congrès nationaux à l'administrateur du site, afin qu'elles soient diffusées sur le site Internet du CPLOL.

### **9. Lieu et association accueillant le congrès en 2009**

Le Portugal et l'Espagne posent leurs candidatures à l'organisation du prochain congrès à Madrid. L'information est accueillie par des applaudissements fournis ! Chypre avait également proposé d'organiser le prochain congrès. Cependant, après avoir entendu la proposition ibère, ils retirent immédiatement leur candidature et proposent d'accueillir la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

La présidente remercie ces trois délégations pour leurs propositions et promet que le CE les prendra en considération, et gardera le contact avec les associations concernées.

### **10. Lieu (et dates) de l'AG ordinaire en 2007**

Cf point 9.

### **11. Divers**

- L'administrateur du site Internet précise que les courtes descriptions paraissant sur le site à la rubrique « orthophonie dans les pays membres » semble permettre une diminution des requêtes par courrier électronique concernant les conditions de travail nationales etc. Il encourage par conséquent les représentants des pays dont l'information manque encore sur le site, de bien vouloir rédiger et envoyer cette description afin de terminer ce « projet Internet ».
- De même, il demande que les derniers chiffres manquants concernant le nombre d'orthophonistes exerçant dans les pays membres lui parviennent, afin de compléter cette rubrique de la présentation de notre profession.
- Enfin, il annonce que le CE va demander aux associations membres de lui communiquer les noms de leurs deux représentants officiels pour le mandat 2005-07 pour le 1<sup>er</sup> août.

En conclusion de cette Assemblée Générale, et au nom de tous les représentants, la présidente exprime ses remerciements chaleureux aux collègues autrichiens pour l'excellent accueil qu'ils nous ont réservé.

Elle remercie également les interprètes pour la façon dont ils facilitent la communication.

Enfin elle exprime toutes ses remerciements aux représentants qui ne pourront participer aux réunions futures, pour les efforts fournis au sein du CPLOL.

Secrétaire de séance: Bent Kjaer

Traduction: Frédérique Brin-Henry

ANNEXE

*Déclaration de la FNO*  
**AG du CPOLO – Graz, le 8 mai 2005**

Certains d'entre vous ont peut-être été étonnés de l'abstention de la France lors du vote du rapport d'activité du mandat 2003/2005.

Nous vous remercions de nous donner la parole à l'occasion de la mise à l'ordre du jour du point 7 A, lors de l'ouverture de l'assemblée générale hier.

Nous souhaitons préciser quelques points :

- Nous pensons avoir toujours fait notre possible pour contribuer au développement du CPOLO, particulièrement en ce qui concerne son fonctionnement ;
- Nous avons soutenu la démarche du Comité exécutif pour réformer les statuts et adapter le fonctionnement du CPOLO à l'élargissement de l'Union européenne ;
- Nous avons plusieurs fois manifesté notre regret que cette démarche s'effectue trop vite, sans suffisamment de discussions et de réflexion, et sans prise en compte de propositions extérieures au CE ;
- Nous regrettons que nos propositions relatives à la mise en place d'une réflexion sur une proportionnalité dans les votes et sur le principe de majorités qualifiées ne soient toujours pas soumises à discussion ;
- Nous sommes toujours dubitatifs quant au principe de la création de 2 seules commissions fourre-tout, et de comités en leur sein ;
- Nous nous félicitons que le CE ait finalement interprété les statuts comme nous en appliquant la réforme des statuts votée à Limassol, et spécialement l'article 13 (l'AG crée les commissions et les comités requis) ;
- Nous demandons que la nouvelle équipe du CE crée un groupe de travail sur les questions que nous posons quant au fonctionnement du CPOLO.

Merci de votre attention.

-----  
Some of you may have been surprised when France abstained from voting on the activity report for the years 2003/2005.

We thank you for letting us express ourselves when the agenda was modified yesterday.

We wish to clear a few points:

- We think we have always done our best to contribute in the development of CPOLO, and in particular about its functioning ;
- We have supported the Executive Committee in its attempt to reform the statutes and coincide the functioning of CPOLO with the enlargement of the European union;



- We have expressed several times our regrets that this happened in a hasty manner, without enough discussion and reflection, and without taking into account proposals made outside of the EC.
- We regret that our proposals to implement a reflection on the proportional representation and a principle of qualified majorities have still not been discussed;
- We still question the principle of creating only 2 generalist commissions + committees
- We are happy that the EC has finally interpreted the statutes as we do in applying the reform adopted in Limassol, and in particular article 13 (the GA created commissions and committees as required)
- We ask that the new EC team create a working group on the issues made on the functioning of CPLOL.

Thank you for your attention.